



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Nationale pour le Burkina**  
Agence Principale de Ouagadougou  
SAPS/SHG/SJD

Ouagadougou, le 10 mars 2025

## **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**N°AO/C00/AP/01/2025**

**FOURNITURE D'UN VÉHICULE BLINDÉ POUR ESCORTE DE TYPE 4X4 AU PROFIT DE  
L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À OUAGADOUGOU AU BURKINA FASO**

**MARS 2025**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **Préambule**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), à Paris.

## **SECTION I : GENERALITES**

### **I.1. Conditions de participation au marché**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du dossier d'appel d'offres.

Les entreprises impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

### **I.2. Frais de soumission**

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.3. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.4. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

---

---

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

#### **I.5. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices et fiches techniques pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées de leur traduction certifiée en français.

#### **I.6. Groupement**

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement. Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

#### **I.7. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

#### **I.8. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

#### **I.9. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

#### **I.10. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque

---

---

Centrale jugera nécessaire. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

### **I.11. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète les biens qu'à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état de l'équipement livré et de prouver son origine.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO.

### **I.12. Publication des résultats et notification provisoire du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur National de la BCEAO pour le Burkina dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

### **I.13. Confidentialité**

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
  - n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
  - prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
  - restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.
-

---

#### **I.14. Assurance**

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison de l'équipement.

#### **I.15. Litiges et contestations**

15.1 Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

15.2 A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage, selon le Règlement d'arbitrage du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO) et tranché par un arbitre désigné conformément à ce Règlement.

15.3 L'arbitrage a lieu à Ouagadougou et se déroule en langue française selon le droit burkinabé.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

### **SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES**

#### **II.1. Objet du marché**

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner une société pour la fourniture d'un véhicule 4X4 blindé pour le compte de l'Agence Principale de Ouagadougou au Burkina Faso.

#### **II.2. Allotissement**

L'appel d'offres comporte un (01) lot unique et indivisible.

Il porte sur la fourniture d'un (1) **VÉHICULE BLINDÉ "CONVOYAGE" TOYOTA HZJ79 ou TOYOTA LAND CRUISER TLC76** ou équivalent d'une autre marque, d'une capacité de huit (08) places au total (1 : siège chauffeur ; 1 : siège du copilote ; 2 banquettes de 3 places).

#### **II.3. Visite des lieux**

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

#### **II.4. Options**

La proposition d'options est autorisée dans le cadre de cet appel d'offres. Cependant l'appréciation de celles-ci est à la discrétion de la Banque Centrale.

#### **II.5. Variantes**

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

#### **II.6. Présentation des soumissions**

L'offre devra comprendre quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
  - une présentation de la société ;
  - une proposition technique ;
  - une proposition financière.
-

---

### **II.6.a. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

### **II.6.b. Présentation du soumissionnaire**

La présentation du soumissionnaire devra comprendre les sections suivantes :

- présentation générale de la société ;
- références techniques similaires ;
- personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

L'ensemble du dossier administratif sera regroupé dans un dossier électronique intitulé "DOSSIER ADMINISTRATIF".

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant devront être communiquées à la Banque.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir dans son offre une copie des documents attestant de son statut juridique, son numéro d'immatriculation, le cas échéant, ainsi que ses références bancaires qui devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

### **II.6.c. Offre technique**

- L'offre technique fera la description détaillée du modèle de véhicule proposé ;
- L'ensemble des documents constitutifs de l'offre technique sera regroupé dans un dossier électronique intitulé "OFFRE TECHNIQUE".

### **II.6.d. Offre financière**

L'offre financière devra être établie hors taxes. Elle comprendra :

- le coût du véhicule ;
- le coût du transport, tous frais compris jusqu'à la livraison dans les locaux de l'Agence
- l'Agence Principale de la BCEAO pour le Burkina à Ouagadougou ;
- une proposition chiffrée pour la formation du personnel de la BCEAO chargé de la conduite du fourgon, à savoir le chauffeur.

L'ensemble des documents constitutifs de l'offre financière sera regroupé dans un dossier électronique intitulé "OFFRE FINANCIÈRE".

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

### **II.7. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date de dépôt.

---

---

## **II.8. Date et heure limites de transmission des offres**

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, au plus tard le lundi 31 mars 2025 à 15 heures (Temps universel), délai de rigueur, par voie électronique, à l'adresse [courrier.cdn@bceao.int](mailto:courrier.cdn@bceao.int) avec copie à l'adresse électronique [courrier.csaps@bceao.int](mailto:courrier.csaps@bceao.int).

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

## **II.9. Lieu de livraison**

Le véhicule commandé devra être livré dans les locaux de l'Agence principale de la BCEAO à Ouagadougou, sis à l'avenue Gamal Abdel NASSER comme indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres.

## **II.10. Réception et délai de livraison**

**II.10.a** Dans le cadre de la réception du véhicule blindé, des tests pour la vérification de bon fonctionnement seront réalisés. La réception sera effectuée en deux temps, selon la procédure ci-après :

- réception provisoire constatant la conformité aux caractéristiques spécifiées, dès la livraison ;
- réception définitive, vingt-quatre (24) mois à compter de la réception provisoire et la constatation du bon fonctionnement du fourgon. Celle-ci interviendra à la demande du fournisseur.

Chaque réception fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux Parties.

**II.10.b** Le délai de livraison devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

## **II.11. Garantie**

Le véhicule livré devra être neuf, de bonne qualité et garanti contre tout vice de fabrication. La période de garantie pièces et main d'œuvre devra être au moins d'un an. En cas de non-conformité, son retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

## **II.12. Services après-vente (SAV)**

Le fournisseur devra s'engager à assurer le service après-vente du véhicule.

## **II.13. Modalités de paiement**

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
  - soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison du véhicule attestée par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
  - cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive.
-

## **II.14. Informations complémentaires**

**II.14.a.** Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Burkina, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : [courrier.cdn@bceao.int](mailto:courrier.cdn@bceao.int) et [courrier.csaps@bceao.int](mailto:courrier.csaps@bceao.int) en copie. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

**II.14.b.** Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement communiquées à tous les soumissionnaires.

## **DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

Le véhicule à acquérir doit être un véhicule 4X4 blindé respectant au minimum les caractéristiques décrites ci-après :

### **1 - Tropicalisation**

Le modèle proposé pour chaque option devra tenir compte des conditions climatiques de la zone sahélienne et de l'état de praticabilité des routes. Le véhicule fera, notamment, l'objet d'une tropicalisation consistant au renforcement et au rehaussement du châssis ainsi qu'à la conception de moteur adapté aux températures extérieures élevées, etc.

### **2 - Caractéristiques particulières**

**Modèle : VÉHICULE BLINDE "CONVOYAGE" TOYOTA HZJ79 ou TOYOTA LAND CRUISER TLC76 (ou équivalent dans une autre marque)**

**Niveau de protection B4+.**

**Configuration:** Volant à gauche – boîte de vitesse automatique - Diesel

Couleur : gris ou gris clair (Autres couleurs disponibles : A préciser)

**Équipements intégrés au véhicule pour un standard transport de fonds :**

- Mécanique adaptée au poids du véhicule
- 4 roues complètes d'origine sur le véhicule et la roue de secours
- Cellule complète blindée B4+
- 8 places au total (1 : siège chauffeur ; 2 banquettes de 3 places)
- Sirène zone cabine
- 2 portes avant
- 2 portes latérales arrière ou
- 1 porte de coffre coulissante ou battante à l'arrière
- Electro-aimant de portes (droite : avant-arrière ; gauche : arrière ; coffre intérieur)
- Bouton poussoir et bouton tournant TDB
- Meurtrières : face avant & portes
- Plancher coffre en tôle
- Vitrage blindé teinté
- Précâblage RADIO/GPS/GSM
- Présence d'un extincteur ABC 2 Kg minimum à l'intérieur - Couverture anti-feu

### **3 - Radiocommunication**

Pré-installation du système de radiocommunication constitué d'une antenne pour communication longue portée (Bande Latérale Unique HF) et d'une antenne pour communication courte portée VHF/UHF (antenne de préférence montée sur le toit, côté droit avec câble (4 m) vers l'intérieur de la cabine). En outre, prévoir un dispositif de kit main libre pour le système de communication par GSM.

#### **4 - Carrosserie-isolation**

- L'intérieur de la cabine devra être isolé avec « styrofoam » ou du polystyrène. Le côté externe est en matériau de blindage en acier spécial.
  - Les vitrages latéraux et le pare-brise devront être de type athermique avec une transmission lumineuse comprise entre 50 % et 60 %.
-

---

**ANNEXE I : Lettre de soumission (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)**

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR NATIONAL DE LA BCEAO pour le Burkina

BP 356 OUAGADOUGOU - BURKINA FASO

Objet : [Indiquer l'objet de l'appel d'offres]

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour [Indiquer l'objet de l'appel d'offres], pour un montant de.....FCFA HT/HD

ou..... euros répartis comme suit [préciser l'allotement selon le cas].

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du [indiquer la date limite de dépôt des offres].

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

---

**ANNEXE II : Images à titre indicatif**







